

**Bruxelles, le 16 juin 2025
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0162(NLE)**

**10300/25
ADD 12**

**AELE 53
CH 19
MI 400**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	13 juin 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 309 final - Annexe 12
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un paquet global d'accords visant à consolider, à approfondir et à étendre les relations bilatérales avec la Confédération suisse

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 309 final - Annexe 12.

p.j.: COM(2025) 309 final - Annexe 12



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 13.6.2025
COM(2025) 309 final

ANNEX 12

ANNEXE

de la

proposition de décision du Conseil

**relative à la conclusion d'un paquet global d'accords visant à consolider, à approfondir
et à étendre les relations bilatérales avec la Confédération suisse**

DÉCLARATION CONJOINTE
DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE
CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DIALOGUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE PAQUET GLOBAL BILATÉRAL
ET LE POSSIBLE DÉVELOPPEMENT FUTUR
DES RELATIONS BILATÉRALES ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE ET LA SUISSE

L'Union européenne et la Confédération suisse,

CONSIDÉRANT les liens mutuels étroits qui existent entre elles en raison de leur proximité, des valeurs qu'elles partagent et de la culture européenne qu'elles ont en commun, ainsi que le fait que leurs économies sont fortement liées entre elles sur les plans du commerce et des investissements,

PARTAGEANT l'objectif de contribuer au bon fonctionnement et au développement continu du partenariat approfondi entre l'Union européenne et la Suisse en vue d'atteindre son plein potentiel,

RAPPELANT l'Entente commune du 27 octobre 2023 entre les représentants du Conseil fédéral suisse et de la Commission européenne, et en particulier son paragraphe 7,

SALUANT la conclusion, en décembre 2024, des négociations sur le paquet global bilatéral pour la stabilisation et le développement de leurs relations,

déclarent qu'un dialogue de haut niveau sera établi, qui:

- sera co-présidé par le commissaire chargé des relations avec la Suisse et le chef du Département fédéral des affaires étrangères suisse;

- visera à promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération sur le paquet global bilatéral négocié ainsi que le possible développement futur de leurs relations bilatérales;
- abordera des sujets d'intérêt mutuel, en particulier la participation de la Suisse au marché intérieur et les possibilités de renforcer le partenariat entre la Suisse et l'Union européenne; et
- évaluera régulièrement la mise en œuvre du paquet global bilatéral, le travail des comités mixtes et le possible développement futur de leurs relations bilatérales.

Le dialogue de haut niveau se tiendra chaque année, alternativement en Suisse et à Bruxelles, pour examiner les progrès réalisés et discuter de la coopération future. Le premier dialogue aura lieu dans les trois mois après l'entrée en vigueur du paquet global bilatéral et ses modalités détaillées seront définies conjointement à cette occasion.

La présente déclaration conjointe est sans préjudice de l'établissement d'un dialogue politique sur les questions de politique étrangère et de sécurité entre le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le chef du Département fédéral des affaires étrangères suisse, qui est traité séparément.

Signée à [lieu], le [date], en double exemplaire en langues anglaise et française.

Pour l'Union européenne

Pour la Confédération suisse